



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 03/01/2023  
Reçu en préfecture le 03/01/2023  
Publié le  
ID : 045-214500498-20221215-D2022121501-DE

## **Conseil Municipal** **Délibération numéro 2022121501**

**Date de la  
convocation**  
09.12.2022

**Date  
d'affichage**  
09.12.2022

**Nombres de  
membre**  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 13

**L'an deux mille vingt-deux, quinze décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.**

**Présents :** Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT (arrivée à 20h45), Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, Christian AMEUR, François DAUBIN, Gilberte BADAIRE, Catherine FOUCAULT, Aurélie DAUBIN, Jonathan RÉMÉNÉ

**Absents donnant pouvoir :** Aurélie BLOT à Aurélie DAUBIN, Dominique BAUDOIN à Florence BONDUEL.

**Absentes :** Sophie THIRET épouse ALLION, Ilona BERNY-VILFROY.

**Délibération  
2022121501**

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **Travaux d'éclairage public**

Proposition de changement de 8 lanternes d'éclairage public vétustes au rond-point situé sur la route départementale 948

Devis Société ISI ELEC ( siret 43316977800035) : 3 885.20 € HT  
Réduction de la consommation électrique sur ces points estimée à 55 %  
L'augmentation des tarifs d'électricité au 1<sup>er</sup> janvier 2023 engendrerait sans modification des habitudes de consommation un surcoût annuel concernant l'éclairage public estimé à 6 500 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**S'engage sur ces travaux.**

**Décide de résilier le compteur souscrit pour l'éclairage public du Lotissement des Prés Bouchets où la voirie reste propriété des riverains.**

**Le Maire,  
Florence BONDUEL**



**Le secrétaire de séance,  
Aurélie DAUBIN,**

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>